

0420079H
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL ETIENNE MIMARD
32 RUE ETIENNE MIMARD
42021 ST ETIENNE CEDEX 1
Tel : 0477495920

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation du temps scolaire

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 56
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 30/05/2020

Réuni le : 02/06/2020

Sous la présidence de : Christian Laurensen

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-9, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55 et D.421-137
- l'avis de la commission permanente du 02/06/2020
- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 02/06/2020

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'organisation du temps scolaire.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Le plan de reprise proposé par le chef d'établissement, intègre un paragraphe émanant des représentants des personnels enseignants.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0